Syndicat mixte du bassin versant

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2023_009
Affectation de résultat - Exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois et le seize mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

<u>Étaient présents</u>: Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Esther CHUREAU, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Irène LEBEAU, Yves MALRIC, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Claude TRÉMOLET, Serge VÉDRINES

<u>Étaient représentés</u> : Jean-Michel DAUMAS par Serge VÉDRINES, François FOLCHER par Serge GRASSET,

Catherine JOUVE par Gilbert FAUCHER, Madeleine MACQ par Irène LEBEAU

<u>Secrétaire de séance</u> : Gilbert FAUCHER Date de convocation : 08 mars 2023

Délégués du comité syndical				
En exercice : 23	Présents : 15	Pouvoirs: 4		
Résultat du vote				
Pour : 19	Contre: 0	Abstention: 0		

Le Président expose :

Il convient de procéder à l'affectation de résultat de l'exercice 2022.

Après avoir entendu le compte administratif 2022, constatant que les résultats sont conformes aux résultats du compte de gestion du comptable statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 40 594,43 €.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté au R002 – recettes de fonctionnement (report à nouveau - créditeur) Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	25 822,20 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE :		
EXCEDENT	14 772,23 €	
Résultat cumulé au 31/12/2022	40 594,43 €	
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	40 594,43 €	
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		
Solde disponible affecté comme suit:		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté au R002 – recettes de fonctionnement (report à nouveau - créditeur)	40 594,43 €	
B.DEFICIT AU 31/12/2022		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif		

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER

TARN SE AMONT S

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>16/03/2023</u> et publié ou notifié le <u>20/03/2023</u>

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.